

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 409

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard et M. Mamère

ARTICLE 36

Supprimer les deux dernières phrases de l'alinéa 14 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est déjà illogique et attentatoire à l'autonomie des Comités de bassins et Conseils d'Administration des Agences de plafonner leurs dépenses à 12 milliards d'euros.

Mais il est abusif de fixer une dépense-plancher (1 milliard d'euros) pour les communes rurales et de plafonner la contribution à l'ONEMA et de le faire très bas, à 108 millions d'euros, soit moins de 1 % du budget des Agences.

Par ailleurs, une telle précision budgétaire n'a pas de sens dans un texte législatif.